



## ***Objectif général***

L'objectif premier de ce projet est de sensibiliser.

Sensibiliser, c'est susciter l'intérêt d'une personne, d'un groupe, ou d'une population. C'est rendre sensible ou éveiller leur sensibilité pour faire réagir, voire provoquer un changement.

Sensibiliser, c'est bien plus qu'informer. L'information vise à transmettre un message ou des signes. La sensibilisation serait plutôt l'étape première qui donne l'occasion à une société ou à un individu de prendre certaines responsabilités et de décider de son engagement ou non dans une démarche donnée.

Si un individu ou une société est sensibilisé(e), il ou elle pourra être amené à se mobiliser ou à participer à son propre développement et au développement communautaire, dans un cadre ou un domaine précis qui aura été pensé en amont par les organisateurs.

### ***Un outil de sensibilisation : « Mobil'hand »***

Mobil'hand est un outil de sensibilisation basé sur un parcours ambulant et facilement démontable de mise en situation de handicap physique permettant l'expérimentation des principaux obstacles du quotidien d'une personne handicapée. Il a été conçu par Ankel Cérèse, architecte montpelliérain, et adapté pour l'Education nationale par Geneviève Lemonnier, Infirmière Conseillère Technique auprès du Recteur, et Jean-Paul Senglat, Ingénieur pour l'Ecole qui a assuré la coordination et le suivi du projet. Il a été testé dans des établissements scolaires pour l'association A2H (Atelier Handicap Habitat) de l'Ecole d'Architecture du Languedoc-Roussillon et par l'association Le CHEMIN (Collectif des personnels concernés par le handicap et la maladie dans l'Education nationale).

La réalisation de ce parcours a fait travailler ensemble des bâtisseurs et des élèves-citoyens pour une cause d'utilité publique, l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'envie commune de faire partager notre vision du handicap nous permet, avec l'aide de tous nos partenaires (cf. annexe), de mettre aujourd'hui à disposition des collégiens et lycéens du Languedoc-Roussillon ce parcours ambulant.

La mise en situation corporelle (essayer un fauteuil roulant ou se promener avec un masque de malvoyant, d'aveugle) proposée dans ce projet permet de réaliser les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes handicapées. Elle

amène à mieux « in-corporer » les difficultés d'impossibilité ou de pénibilité liées aux situations de handicap, et ainsi à mettre en avant des solutions pour un meilleur confort d'usage de tous. C'est une aide pédagogique pour :

- faire prendre conscience des situations de handicap en rencontrant les personnes ayant des incapacités et en se mettant quelque temps à leur place ;
- développer le sens tactile et le sens de l'observation en décrivant ce que l'on sent et ressent ;
- sensibiliser l'ensemble de la population, plus particulièrement les jeunes ;
- se mobiliser afin de rendre la vie la plus agréable possible à tous.

Cette aide favorisera l'inclusion des personnes en situation de handicap, développera l'esprit citoyen, fera croître le civisme, la solidarité, le respect de l'autre... dans les collèges et les lycées.

Le projet doit s'intégrer dans celui de l'établissement pour que tous les adultes de l'EPLÉ puissent le décliner quelles que soient leurs fonctions. Ainsi nous arriverons à concevoir un environnement adapté et confortable pour tous.



## *Qu'est-ce que l'accessibilité pour un architecte ?*

*par Ankel CERESE*

La loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de 2005 est composée de plusieurs grandes parties liées aux besoins des personnes handicapées, dont la partie IV-Accessibilité qui porte notamment sur le cadre bâti et concerne les architectes, concepteurs, maîtres d'ouvrage.

Depuis le premier janvier 2007, de nouvelles exigences pour toute construction neuve, y compris les maisons individuelles destinées à la vente ou à la location, sont entrées en vigueur. D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les bâtiments existants recevant du public devront être conformes à la nouvelle réglementation. La redéfinition du cadre réglementaire avec l'extension des champs d'application (prise en compte de tout type de handicap : moteur, sensoriel, psychique ou mental), la précision des normes applicables (nombreux décrets et arrêtés) et surtout l'obligation d'application de ces textes (sanctions financières et pénales aux contrevenants, refus de permis de construire, ...) incitent aujourd'hui à mieux intégrer la problématique de l'accessibilité dans le cadre bâti.

Comme nous avons pris conscience de la nécessité d'un habitat sain, nous devons prendre conscience de la nécessité d'améliorer notre confort d'usage dans notre environnement, soit une meilleure accessibilité. Il ne s'agit pas de penser l'accessibilité à l'attention de quelques personnes handicapées, mais bien pour nous tous qui pouvons, de façon temporairement ou non, nous retrouver en situation de difficulté face à un lieu. La création d'une rampe, par exemple, est indispensable pour une personne en fauteuil et elle est utile, confortable pour un parent avec sa poussette, pour un livreur, pour une personne âgée, pour un cycliste, etc. Evidemment, il ne s'agit pas de rendre le Mont Aigoual accessible par des rampes à 5 % mais plutôt de ne pas créer de montagne sur une plaine.

En fait, l'espace créé, atténue ou supprime les situations de handicap. La plupart du temps le handicap résulte surtout des obstacles rencontrés dans l'environnement. Or, il est prouvé qu'un environnement accessible bénéficie à tous et qu'il est facteur de sécurité et de confort.

Les « situations de handicap » peuvent être définies comme les résultantes des confrontations entre les aptitudes fonctionnelles et sociales d'un individu et le cadre dans lequel il doit les mettre en oeuvre lorsqu'elles mènent à une impossibilité ou une difficulté. Chaque lieu impose ses contraintes physiques, psychologiques, économiques. Chaque individu, chaque usager a ses propres capacités physiques, psychologiques, économiques. Tout décalage entre les

contraintes d'un lieu et les capacités de l'utilisateur crée une « situation de handicap » par pénibilité ou impossibilité.

Un handicap n'est perçu que lorsque la personne et le milieu qui l'entoure ne sont pas en adéquation. Autrement dit, l'architecture crée, atténue ou supprime le handicap. Une personne handicapée dans un milieu adapté peut alors avoir les mêmes chances qu'une personne valide. Inversement, une personne valide dans un milieu inadapté devient alors une personne « handicapée ». Cela nous ramène à cette idée qu'il faut construire en pensant à la diversité de la population. De ce point de vue là, il serait intéressant d'abolir la notion de handicap (qui renvoie seulement aux personnes handicapées) pour parler de « situation de handicap » (qui renvoie aux personnes se trouvant handicapées par le milieu).

L'homme « standard » n'existe pas, nous sommes tous différents dans notre motricité et notre perception. Les « hors normes » forment la majorité de la population. En comptant les personnes en situation passagère de handicap (jambe cassée, femme enceinte,...), on peut dire que 40 % de la population souffre au quotidien d'aménagements inadaptés. Construire pour tous profite à tous. Le vieillissement étant la première cause de handicap, nous serons tous à terme concernés par une baisse de la vue, de l'audition, des problèmes de déplacement.

Etre citoyen, ce n'est pas seulement voter, c'est aussi jouir de tous les droits et les devoirs de la République, c'est pouvoir aller à l'école, aller à la mairie, à la préfecture, faire ses courses... L'architecture doit mettre la personne en situation de compensation plus facile. Le confort d'usage s'exprime par la capacité à éviter de placer des usagers en situation de handicap.

La problématique de l'accessibilité est parfois très contraignante (faire un rampe pour monter un demi-niveau par exemple), parfois très floue (créer un cheminement continu, facilement repérable par des contrastes, pour des personnes déficientes visuelles par exemple), même parfois contradictoire (faire un ressaut (petite marche) pour guider un aveugle, alors même qu'il ne faut pas de ressaut pour les fauteuils). Elle demande beaucoup de réflexion, de remaniement dans la conception d'un projet urbain ou architectural, de retour en arrière dans les idées, les plans, etc... C'est principalement dans les détails qu'elle se façonne. Voir que l'accessibilité est là et que les utilisateurs qui n'en ont pas besoin ne s'en rendent pas compte, est un facteur d'intégration de cette problématique.

**Construire pour tous, profite à tous !**